

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération:
30

Date de la convocation :
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

Formalités de publicités
effectuées, le :
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 23/10/2014
Visa du : 23/10/2014

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Maria De Fatima FIANDINO - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

N'ONT PAS PRIS PART A LA DELIBERATION :

Éric MASSON / Laëtitia PICOT / Aimé GARNIER

POUVOIRS : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a, par délibérations n° 2014/056 et 2014/057 en date du 27 mai 2014, approuvé d'une part, la transformation de l'OTACC en l'Office du Tourisme, et d'autre part, l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens du 8 avril 2011, actant les modifications dans les missions confiées à l'association à compter du 1^{er} juin 2014, et fixant le montant de la subvention allouée à l'association pour l'exercice 2014 à 320 000 €.

Il indique que 1^{er} juillet 2014, l'association a procédé à la modification de ses statuts, actant notamment le changement de dénomination de l'association en « Office de Tourisme de Cogolin ».

D'autre part, l'association a dû procéder à deux licenciements qui ont engendré des frais supplémentaires, non pris en compte lors de la fixation du montant de la subvention. Il convient donc d'allouer à l'Office de Tourisme une subvention complémentaire de 40 000 € pour l'année 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention pour l'année 2014 à 360 000 € et de conclure un avenant à la convention entérinant la nouvelle dénomination de l'association.

N° 2014/107

AVENANT 2014/3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MISSIONS CONCLUE AVEC L'OTACC EN DATE DU 8 AVRIL 2011 - CHANGEMENT DE DENOMINATION ET FIXATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION 2014

N° 2014/107**AVENANT 2014/3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MISSIONS CONCLUE AVEC L'OTACC EN DATE DU 8 AVRIL 2011 - CHANGEMENT DE DENOMINATION ET FIXATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu la délibération n° 2011/039 en date du 29 mars 2011 approuvant la convention d'objectifs et de moyens entre la ville et l'OTACC,
Vu ladite convention signée en date du 8 avril 2011,
Vu la délibération n° 2014/056 en date du 27 mai 2014 décidant la transformation de l'OTACC en Office de Tourisme et limitant les missions confiées par la Ville à l'office aux missions obligatoires de tout office de tourisme,
Vu la délibération n° 2014/057 en date du 27 mai 2014 approuvant l'avenant 2014/2 à la convention,
Considérant la nécessité de conclure un nouvel avenant à la convention en date du 8 avril 2011 afin d'entériner la nouvelle dénomination de l'association et de modifier le montant de la subvention municipale allouée pour l'exercice 2014,

- d'approuver l'avenant 2014/3 à la convention ci-annexé,
- de fixer le montant de la subvention allouée à l'Office de Tourisme pour l'exercice 2014 à 360 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant ainsi que tout document afférent à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à la MAJORITE - 24 POUR - 6 ABSTENTIONS (M. DALLARI - C. RUIZ - E. DAL SOGLIO - F. LACOUR - M. OUAREZKI - J-F FARNET).

Le Maire,



M. E. Lansade

Marc-Etienne LANSADE

